

Journée nationale du 11 novembre 2020 relative à la commémoration de la Victoire et de la Paix et d’Hommage à tous les morts pour la France

Mise à jour : 04/11/2020 - Auteur : La Rédaction - Direction : DICoD

<https://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/journee-nationale-du-11-novembre-2020-relative-a-la-commemoration-de-la-victoire-et-de-la-paix-et-d-hommage-a-tous-les-morts-pour-la-france>

Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à l’état d’urgence sanitaire et aux mesures de confinement, Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants, indique que les cérémonies du 11 novembre 2020 se dérouleront selon les modalités suivantes.

Une cérémonie, présidée par le Président de la République, aura lieu le matin à Paris, à l’Arc de Triomphe, en présence d’un nombre très restreint d’autorités civiles et militaires. Elle revêtira cette année une dimension particulière en marquant le 100^e anniversaire du choix du Soldat inconnu. Cette cérémonie nationale ne sera pas ouverte au public mais sera retransmise en direct à la télévision.



Le Président de la République présidera en fin d’après-midi dans les mêmes conditions une cérémonie au cours de laquelle Maurice Genevoix entrera au Panthéon.

Dans l’ensemble des départements ainsi que dans les territoires d’Outre-mer, les préfets et hauts commissaires organiseront une cérémonie au monument aux morts de la commune chef-lieu dans un format restreint et en respectant strictement les mesures de distanciation. Cette cérémonie ne sera pas ouverte au public.

Dans les communes, les maires pourront organiser, en format très restreint et en respectant strictement les mesures de distanciation, un dépôt de gerbe au monument aux morts. Cette cérémonie ne sera pas ouverte au public.

Le Président de la République propose aux Françaises et aux Français qui le souhaitent de marquer leur hommage à l’égard de tous ceux qui ont donné leur vie pour notre pays en portant le bleuet de France à la boutonnière et d’aider cette œuvre par un don en ligne en se connectant à l’adresse suivante : www.onac-vg.fr/nos-projets/donnez-pour-les-blesses-de-guerre-et-les-victimes-acte-de-terrorisme